Echange avec Daniel Bachet

> Bachet Daniel est professeur de sociologie à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne. Ses domaines d'expertise sont la sociologie de l'entreprise, la sociologie du travail et des organisations, l'économie sociale et solidaire.

> Il a été Directeur de département au Centre d'Études des Systèmes et des Technologies Avancées (CESTA) puis chargé de mission au Commissariat Général du Plan de 1988 à 1994. Il a occupé ensuite la fonction de chargé de mission à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) jusqu'en 1996. Maître de conférences à l'université d'Evry depuis 1996, il a été nommé professeur des universités en 2010.

Les implications de l'amalgame entre entreprise et societe

La proposition de Daniel Bachet commence par la mise en lumiere d'un amalgame tres courrant qui se fait entre la notion d'entreprise et celle de societe. Il y a pourtant une distinction essentielle a faire entre les deux afin de correctement decrire cette unite fondamentale de notre economie. En effet d'un point de vue juridique, seule la societe existe est est definie comme suit dans le code civil:

> art. 1832: *"la société est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter"*

Ce qui ressort de cette definition c'est l'emphase mise sur les profits a partager et la reduction de l'activite a un accord contractuel. De cette definition, il devient evident pourquoi tout le cadre institutionel, comptable et managerial sera centre sur la maximisation des profits, car d'un point de vue legal il sagit du critere qui anime une societe. Il devient donc tout a fait clair pourquoi, par convention, le plan comptable d'une entreprise peut grossierement etre definit par:

```
Chiffre d'affaire - Couts d'exploitation = Resultat
```

Ce `resultat` n'etant au final que le cumul de toutes les marges qui vont nourrir le profit verser au capital.

De cette configuration comptable decoule aussi un cheque en blanc donne aux propriétaires des parts sociales, des actions ou des titres de propriétés de cette entreprise pour la piloter, avec comme seule finalite la maximisation des profits qui leurs seront verses.

Or il est evident que reduire l'entreprise a cette seule finalite de profit, detourne cette derniere de son activite premiere, a savoir la production de biens et services.

La valeur ajoutee comme nouveau paradigme pour piloter une entreprise

C'est arme de ce constat que Daniel Bachet elabore sa contre-proposition, en commencant par lever cet amalgame en donnant une definition explicite de l'entreprise :

> L'entrepise est un support de creation collective produisant des biens et services, compose entre autre d'une societe instituee par les proprietaires et d'une structure productive animee par les

> employes/partenaires.

De cette definition il va ensuite decrire l'activite de l'entreprise en terme de valeur ajoutee (`V.A.`) comme suit:

```
Chiffre d'affaire - consomation directe - consomation de fonctionement = V.A.
```

Cette valeur ajoutee (`V.A`) va ensuite etre distribuee aux differentes partis prenante:

- Salaire pour les employes
- Dividendes/Profit pour les actionaires/proprietaires
- Impots pour l'Etat
- Interets pour les banques

Malgre le changement de cadre, on ne peut pas ignorer la necessite de viser un equilibre economique pour l'entreprise. Cet equilibre sera toujours exprime par des notions fondamentales comme la productivite ou la competitivite, mais celles-ci devront etre re-definit afin de fidelement refleter l'impact des decisions strategiques sur la valeur ajoutee.

On peut donc comprendre comment l'adoption d'un tel cadre menera a la promotion quasi mechanique des strategies commerciales visant la production de meilleure produits pour maximiser la valeur ajoutee plutot que celles visant la production de produits moins chers pour maximiser le profit. Le cas particulier de l'industrie des services est moins intuitifs/evident a cerner dans ce cadre, neanmoins elle tout a fait compatible.

Cette approche a fait ses preuve sur le terrain a l'echelle de PME mais a rencontree une resistance au sein des grands groupes en particuliers au sein des actionaires qui y ont vu un empietement sur leur monopole dans le procesus de decision de l'entreprise.

Reflexions sur les partis prenantes dans l'entreprise et leurs rapports de force

Cette resistance met en lumiere l'une des contribution majeure de cette proposition, a savoir la mise en place d'un cadre ou les rapports de force entre les partis prenantes au sein de l'entreprise sont rendus visibles et peuvent ainsi se resoudre de maniere plus transparente. Cette transparence est ce qui permet la possibilite de re-faire entrer les enjeux politiques et democratiques de l'entreprise qui aujourd'hui sont masques par une gouvernance technocratique.

En particulier cette proposition remet en question le droit issut de la propriete authorisant les detenteurs de cette propriete a s'accaparer le privilege de decider de la production de l'entreprise dans le but exclusif de faire grandir leur patrimoine.

Mais il ne sagit pas la d'un enieme avatar de la co-determination a l'Allemande, ou l'on inviterait sur un strapontin quelques representants des travailleurs afin qu'ils puissent negocier une meilleure complicite avec la quete de profits defendu par les autres membres du conseil d'administration. Ce genre d'approche ne voit pas que objectivement la quete de profit est antagonique des interets des travailleurs et ne vise que leur elimination progressive.

Au contraire cete propostion permet de s'echapper du cadre hegemonique qui s'alligne sur les interets particuliers des proprietaire et met au centre la realite objective de l'entreprise (production de valeur

ajoutee). En partant de cette realite objective et non plus du reflet deforme et partial du profit, la deliberation et le rapport de force entre les partis prenantes deviendra plus concret et mieux a meme de promouvoir l'interet general de l'entreprise.

La valeur ajoutee etant au coeur de ce nouveau cadre et du PIB nous avons aussi une meilleure articulation entre la micro- et la macro-economie, rendant plus lisible le role que devrait jouer des acteurs comme l'Etat et les Banques.

L'Etat

L'Etat etablissant le cadre legal dans lequel opere l'entreprise, il a un role cruciale pour rendre effective toute norme que l'on voudrait appliquer a l'entreprise. Ainsi il est tout a fait a meme de reviser les articles du code civil qui definisse cette derniere. La loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise) illustre cette possibilite notament par ses articles interrogeant la place de l'entreprise dans la société (RSE). Neanmoins cette Loi ne s'est pas attaque au coeur du sujet et a finalement accouche d'une souris.

L'Etat joue aussi un role dans le cadre international en adherant a diverse conventions, accords d'echange, etc, qui determineront les choix strategique disponibles a nos entreprises en fonction de leur competitivite effective dans ce marche elargi. Ainsi la generalisation de la valeur ajoutee comme nouveau paradigme ne pourra se faire que par l'Etat.

L'Etat a aussi un role decisif a jouer concernant les politiques monetaires qui fournissent la seve necessaire pour animer notre economie. Dans le cadre de l'Euro cette prerogative est deleguee a la Banque Centrale Europeenne qui statutairement est independante de toutes influences "politique". Cette monnaie unique ne permet que la devaluation competitive comme mechanisme pour compenser les ecarts de competitivite entre les pays de la zone Euro. Malgre la casse sociale et la detresse qui decoule de cette configuration, la quete de profit s'accomode d'un tel contexte. La valeur ajoutee a l'inverse sera plus sensible a ce declassement dans la production et offrira une grille de lecture plus effective sur la situation economique. Sur ce point Daniel privilegie une re-actualisation profonde du serpent monetaire europeen et soutien chaleureusement les initiatives de monnaies complementaires qui vise a re-ancrer la production sur nos territoire.

Les banques

Les banques sont les garantes d'un acces au credit visant la pereinisation et l'epanouissement de la production. Dans le contexte actuel centre sur une forme ultra-liquide du profit rendu possible par la financiarisation de l'industrie, les banques s'abandonnent au jeu des fusion-acquisition qui, en aggregeant des patrimoines detruisant la production a coup de "re-structuration", generent des actifs au rendement garanti par des phenomene de rente. L'adoption de la valeur ajoutee normaliserait l'activite des banques dites solidaires & sociales (Le credit cooperatif,La Neffe, etc) qui continuent encore de jouer leur role originel. Sur ce point Daniel Bachet recommande les travaux de Lordon concernant la socialisation des banques.